



NAO 2015 à DCF
Nos demandes

Pour affichage

Saint-Etienne, le 28 Janvier 2015

Monsieur DELMAS Jean Claude
Directeur des Relations Sociales
Groupe Casino

Monsieur,

Vous venez d'ouvrir les négociations sur les salaires et les conditions de travail à DCF. L'UNSA Syndicat Autonome a des demandes à formuler pour l'ensemble des salariés.

SUR LES SALAIRES

Pour le Collège « Employés »

- ⇒ 2, 5% d'augmentation générale sur les salaires réels au 1^{er} mars 2015
- ⇒ Revoir la pente de la grille à 26% entre le niveau 1 A et le niveau 4 B
- ⇒ Maintien du dispositif de la rémunération variable
- ⇒ Possibilité de promotion des Employés au passage AM avec une augmentation de salaire qui ne serait pas pénalisée par l'augmentation des charges.

Pour le Collège « Agents de Maîtrise » niveaux 5 et 6

- ⇒ 1.5% d'augmentation générale sur les salaires réels au 1^{er} mars 2015 sur chaque niveau et une enveloppe globale d'augmentation de 0.5% de la masse salariale (hors rémunération variable et promotions) qui sera utilisée pour l'annualisation de la rémunération des Agents de Maîtrise pour 2015 dans le cadre d'augmentations individuelles

- ⇒ Revalorisation des salaires des Agents de Maîtrise de plus de 10 ans d'ancienneté pour chaque niveau. ➡ NIV 5 : 2.150 € NIV 6 : 2.300 €
- ⇒ Si promotion en Avril, attention de ne pas occulter l'annualisation. Chaque changement de niveau doit être accompagné d'une augmentation de salaire.
- ⇒ Demander 1 liste au SGAP des salariés qui n'auraient pas eu d'augmentation individuelle depuis 2 ans et faire un « rattrapage ».
- ⇒ Poursuivre l'évolution du niveau 5 au niveau 6 pour les AM confirmés.
- ⇒ Possibilité de promotion des AM au passage Cadre avec une augmentation de salaire qui ne serait pas pénalisée par l'augmentation des charges.

Pour le Collège « Cadres »

- ⇒ 1.5% d'augmentation générale sur les salaires réels au 1^{er} mars 2015 pour chaque niveau et une enveloppe globale d'augmentation de 0.5% de la masse salariale (hors rémunération variable et promotions) qui tienne compte du travail réel ou réellement du travail.
- ⇒ Pour tout cadre qui n'aurait pas bénéficié d'une évolution salariale en 2014 (voire en 2013) il devra être reçu par sa hiérarchie et bénéficier d'un rattrapage
- ⇒ Evolution qui ne soit pas conditionnée par l'ancienneté ou la mutation

CONDITIONS DE TRAVAIL & AVANTAGES SOCIAUX

- ⇒ Remplacement des salariés partis à la retraite.
- ⇒ Remplacement des salariés en congés (annuels ou absents pour maladie)
- ⇒ Possibilité de pouvoir prendre ses congés annuels à des dates qui conviennent aux salariés, notamment en magasins (comme par le passé).
- ⇒ 1 jour de congé supplémentaire pour chaque tranche d'ancienneté (20 ans / 25 ans / 30 ans....)
- ⇒ Passage à 1 jour de carence pour le 1^{er} arrêt maladie
- ⇒ Augmentation du bon « lessive » à 8 €
- ⇒ Porter la participation au repas à 3€ en province et à 4€ à PARIS IDF et généraliser cette participation car il y a beaucoup de cafétéria Casino en Franchise ou LGF et la réduction ne fonctionne pas.
- ⇒ Pour les itinérants de la PROXI, leur laisser le choix du lieu de restauration en fonction du lieu où ils se trouvent (un restaurant du Groupe n'est pas toujours à portée.)
- ⇒ MIEL MUTUELLE : Niveau 1 pris en charge par la Direction.
- ⇒ Abondement PEG : reconduction suivant les mêmes modalités qu'en 2014
- ⇒ Augmentation du % de remise sur la carte CASINO : 7% au lieu de 5% (MN) et 10% au lieu de 7.5% (MDD)
- ⇒ Gratuité pour le Salarié et le Conjoint de l'assurance Carte CASINO (5 €)